

In memoriam : mme Schlumberger-de Witt

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **12 (1924)**

Heft 197

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gibilité aux femmes, trois femmes vont siéger à l'Hôtel de Ville de Madrid. Dans plusieurs localités déjà, des femmes font partie de l'Assemblée municipale, notamment dans une petite ville de la province de Lérida, dont le Conseil est entièrement composé de femmes, y compris le maire.

Et à Genève, on dénie aux femmes la capacité de choisir des juges prud'hommes dans le métier qu'elles pratiquent! Et à Zurich, on leur refuse le droit de nommer le pasteur que, beaucoup plus que les hommes, elles iront entendre! C'est à se demander si les Genevoises et les Zurichoises sont beaucoup moins instruites et réfléchies que les femmes de la province de Lerida? Mais alors, à quoi bon tant d'argent au budget de l'Instruction publique?...

IN MEMORIAM

M^{ME} SCHLUMBERGER-DE WITT

La mort frappe sans relâche parmi nos amis et autour de nous. Pas de numéro du *Mouvement* maintenant qui ne contienne quelque notice nécrologique. Et cependant, nous ne pensions guère que nous devrions inscrire en tête de l'une de ces notices le nom, aimé et respecté bien au delà des milieux féministes, de M^{me} Schlumberger-de Witt.

C'est qu'elle paraissait, en dépit de ses cheveux blancs et des soixante-dix ans sonnés qu'elle reconnaissait sans coquetterie, si active, si jeune d'esprit, si riche de forces physiques et morales, qu'il semble impossible qu'elle ait, la première, rompu le cercle d'affection et d'estime qui unit les uns aux autres les membres du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Quand elle nous reçut en mars à Paris, en juillet au Val-Richer, nous admirions son entrain jamais lassé, sa discipline de vie, l'organisation méthodique de ses journées de travail qui lui permettait de faire face à la fois, dans sa grande maison familiale, à sa tâche de maîtresse de maison délicieusement attentive au bien-être de ses hôtes, à ses devoirs de famille, à ses fonctions dans notre Comité, à ses responsabilités de présidente de l'Union française... En communication téléphonique constante avec son état-major suffragiste de Paris, esquissant le projet d'une lettre à M. Herriot, recevant l'une de ses petites-filles arrivant directement d'Alsace, entourant son mari, surveillant les travaux de ses fermiers, elle réussissait encore à participer avec sa large compréhension internationale aux débats de notre Comité, à nous faire les honneurs de cette maison historique et de son parc ombragé, à organiser pour nous excursions et promenades. Ah! certes, nous nous ne doutions guère, quand sur le perron de ce Val-Richer, si riche en souvenirs, nous lui disions au revoir, que cet au revoir devait être un adieu!

* * *

Ce n'était pas une recrue banale que celle qui arriva à la cause suffragiste au début de ce siècle en la personne de Marguerite Schlumberger-de Witt. Grande dame, et grande dame protestante — nous dirions même puritaine — jusqu'au bout des ongles, elle appartenait à un milieu religieux et austère, qui ne semblait guère devoir manifester de sympathie à l'affranchissement politique des femmes. Ses devoirs de mère de famille, la santé déclinante de sa mère : elle était la fille aînée de cette M^{me} de Witt-Guizot, dont les œuvres aussi bien historiques que d'imagination ont enchanté notre enfance ; les organisations philanthropiques et charitables : nous avons publié récemment encore un article signé de son nom sur l'œuvre de patronage aux détenues libérées qu'elle présida depuis la mort de sa mère — tout ceci remplissait largement sa vie. Mais ce fut aussi la voie qui la conduisit au suffrage. Ne se

contentant pas, comme tant de ses contemporaines, de panser éternellement des plaies morales sans chercher à voir plus haut, elle sut se rendre compte qu'il était plus utile de couper le mal à sa racine, de prévenir la démoralisation de la jeunesse, de lutter contre le vagabondage, les mauvaises mœurs, la prostitution. Et très vite alors, elle comprit que, pour cette lutte, tant qu'elle n'aurait pas son bulletin de vote la femme serait impuissante. Elle l'a dit elle-même, elle l'a écrit et répété, et rien n'était plus encourageant que d'entendre de ses lèvres cette fervente profession de foi en faveur du vote des femmes, pour le salut de la famille, de la jeunesse, du pays, de tous les pays.

Une fois sa conviction faite, elle orienta résolument sa vie dans la direction de la revendication suffragiste. Elle avait senti trop profondément cette impérieuse nécessité du suffrage pour toute femme préoccupée de son devoir familial et social pour ne pas se mettre entièrement au service de notre cause. Elle prit bien vite la présidence de l'Union Française pour le Suffrage qu'elle garda jusqu'au jour de sa mort, présidant des meetings, faisant des démarches, écrivant des articles, prononçant des conférences... Et là aussi elle donna un bel exemple de vaillance et d'énergie, en se mettant à la brèche, en parlant en public, elle que ni son éducation ni sa vie n'avaient préparée à cette tâche, domptant sa timidité, s'obligeant à cet effort parce qu'elle en savait toute la portée. Puis, son champ d'action s'agrandit. Sans que le travail national cessât de l'intéresser, elle comprit toute la valeur des relations internationales entre femmes préoccupées du même idéal, tout ce que les femmes françaises pouvaient gagner au contact de celles qui menaient la lutte depuis plus longtemps qu'elles, et dès 1913, au Congrès de Budapest, elle était élue membre du Comité Exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage, dont elle devint en 1920 la première vice-présidente. Et là peut-être davantage encore qu'en France, où tout un état-major de forces jeunes et capables l'entourait, là surtout va se creuser douloureusement le vide. C'est que M^{me} Schlumberger apportait à tout ce travail international une si belle compréhension d'autres mentalités que la sienne, une si grande largeur de vues, un esprit si conciliant et si ferme à la fois, elle était entourée d'un si grand respect et d'une si grande affection, que son influence sur nos débats était plus profonde qu'elle ne s'en doutait certainement elle-même. Pacifiste convaincue, elle avait le droit plus que d'autres de parler de l'esprit de paix, elle qui, durant la guerre, avait souffert, perdu un fils au front, tremblé pour un autre fils prisonnier; et elle ne se bornait pas, comme tant d'autres, à parler de cet esprit de paix, mais elle le mettait en pratique, ses collègues n'oublieront jamais de quelle façon.

Parce qu'elle avait pour la guerre l'horreur d'une femme et d'une mère, elle fut, dès les débuts, une adepte convaincue de la Société des Nations. Elle fit partie, durant les longs mois que siégea à Paris la Conférence de la Paix, de la délégation féminine qui demanda instamment à cette Conférence l'inscription dans le Pacte de dispositions concernant les femmes. Plus tard, à Genève, à Rome, dans nos Congrès suffragistes internationaux, elle prit la parole pour l'entente internationale, pour la Société des Nations; plus tard aussi, à Paris, elle contribua à fonder cette Association féminine pour la S. d. N., dont l'œuvre de propagande dans le public féminin est si importante. En 1921, le gouvernement français la désigna comme déléguée suppléante à la Conférence Internationale contre la Traite des femmes, convoquée par la S. d. N. Car, à côté des questions féministes, les sujets moraux ne cessaient pas de la

préoccuper: abolitionniste convaincue, elle présida jusqu'au Congrès de Rome la Commission pour l'Egalité de la morale de de l'Alliance Internationale, présidant également la Commission qui porte le même titre du Conseil National des Femmes françaises, et siégeant comme représentante de la France à la Commission du Conseil International des Femmes.

Et là ne s'arrêtait point son activité. D'autres Comités encore, d'autres organisations réclamaient son temps. Elle était membre, si nous ne faisons erreur, du Conseil supérieur de la natalité en France. Durant la guerre, elle avait accompli une tâche énorme en faveur des réfugiés belges et alsaciens, que le gouvernement français avait appréciée en lui remettant la rosette de la Légion d'honneur. Et dans son intérieur, cependant, il semblait qu'elle n'eût rien à faire qu'à s'occuper des siens, de son mari, des six jeunes ménages qui l'entouraient, des douze petites-filles (« n'est-il pas naturel que je sois suffragiste en étant grand'mère de tant de filles? » disait-elle plaisamment) auxquelles étaient venus s'adjoindre sept petits-fils, et dont l'une d'elles s'est mariée dans le cadre familial du Val-Richer en septembre dernier. Il aurait paru si naturel de voir encore M^{me} Schlumberger arrière-grand-mère, elle, le centre de cette vie patriarcale de famille, si belle en nos temps de dispersion et d'égoïsme...

* * *

Elle fut avant tout une valeur morale. C'est ce qui fit sa force, la force de son influence, la force de son travail. Et c'est parce qu'elle fut une valeur morale que ses collaboratrices qui la pleurent aujourd'hui sentent tout le privilège que leur fut son amitié.

E. G^d

Quelques citations

« C'est en voyant la question de l'alcoolisme qui tue la race; la lutte contre la pornographie, qui salit l'âme de nos enfants dans les rues; la lutte contre la prostitution qui désagrège les familles, ne pas pouvoir faire les progrès désirables; c'est alors... que nous avons compris que nous n'avions pas le droit, pas le droit, entendez-vous, de rester chez nous bien tranquillement à notre chaud foyer, quand des millions de femmes ont besoin de notre aide... mais que nous avons le devoir d'aller au feu comme tout bon soldat... »

(Le rôle moral du suffrage féminin (1913.)

« C'est avec étonnement que je constate souvent que toutes les femmes instruites, que toutes les femmes bonnes et charitables ne sont pas encore toutes avec nous pour réclamer le suffrage des femmes... Ce que je ne comprends pas, c'est que celles dont le cœur saigne au contact des misères humaines, celles dont les mains bien-faisantes cherchent à soulager ces misères, celles dont le cœur brûle d'indignation à la vue des injustices et des iniquités qui accablent beaucoup de femmes et par conséquent font souffrir beaucoup d'enfants, je ne comprends pas que, toutes, ne soyons pas encore unies en un faisceau compact, auquel se joindraient beaucoup d'hommes, pour réclamer le droit de suffrage féminin... »

(Id.)

« Il nous faut répéter que la haine n'est pas une religion, mais un sentiment diabolique de destruction, et que nous voulons substituer dans le monde l'esprit d'amour à l'esprit de haine. Il ne faut pas admettre que la haine soit considérée comme étant nécessairement le corollaire d'un patriotisme national. Il y a un patriotisme national et un patriotisme international d'amour et d'humanité... Ce n'est pas tournée vers le passé, mais les yeux fixés sur l'avenir que les femmes doivent marcher. Ce n'est pas à des ennemis de hier, mais à des collaboratrices d'aujourd'hui et de demain que nous sommes prêtes à tendre loyalement la main. C'est avec elles que nous voulons toutes ensemble bâtir la paix du monde, et dans ce but agir de toutes manières, mais surtout en soutenant une Société des Nations forte et bien constituée.

(Message lu à une réunion du Congrès de Rome consacrée à la Société des Nations (1923).

MARG. SCHLUMBERGER-DE WITT.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Le Conseil national a été privé cet automne de plusieurs de ses membres les plus capables par le décès de M. A. Frey, de Zurich, de M. Wyrsh, d'Argovie, et par la démission de M. Forrer, vice-président du Conseil, que la maladie oblige à se retirer de la vie publique. Tous trois étaient des orateurs écoutés et respectés de tous; ils étaient capables de chercher au delà des intérêts de leur parti le bien de l'ensemble du peuple. M. Mächler, de Saint-Gall, qui porte un intérêt tout particulier aux assurances sociales, a été nommé vice-président à la place de M. Forrer, sans opposition.

La session a été des plus paisibles, rien de très passionnant ne figurant à l'ordre du jour. Aussi nous ne signalerons que trois sujets intéressants au point de vue social: le projet de réorganisation militaire, la loi sur l'assurance-chômage et les discussions sur la Régie de l'alcool.

M. Scheurer, le Conseiller fédéral bernois, n'a décidément pas de chance! Après sa nomination au pouvoir exécutif du pays, on lui confia le Département militaire, avec le mandat de faire subir à l'armée suisse les réformes que l'expérience des années de guerre semblait exiger pour une troupe capable et moderne. En homme entier et actif, M. Scheurer a préparé pendant de longues années un travail solide et intelligent, mais, par une fâcheuse coïncidence, il arrive à présenter son projet aux représentants du peuple suisse le jour même où, à Genève, son collègue, M. Motta, préside aux mémorables discours pacifistes des « Premiers » Herriot et Macdonald, et où l'Assemblée de la S. d. N. vote, aux applaudissements du monde entier, le protocole apportant une solution pacifique aux différends internationaux! Aussi M. Huggler demande-t-il, au nom du groupe socialiste, l'ajournement de la discussion du projet Scheurer jusqu'après la Conférence du désarmement, qui changera probablement plus d'un point de vue concernant l'armée. Rien ne presse, du reste, parce que notre pays n'est pas spécialement menacé aujourd'hui, et que le désarmement de l'Europe serait sa meilleure garantie de sécurité. M. Gottret appuie ce point de vue en faisant valoir que l'application de la loi proposée portera à 90 millions les dépenses de l'armée, et que ce chiffre dépasse les forces du pays tout en faisant tort à sa réputation. M. Billieux fait valoir les lourds sacrifices qu'on nous demande pour l'armée au même moment où on retire les subsides à des institutions utiles, où l'on restreint les assurances sociales et où l'on ne cesse de rogner sur tous les budgets. Si, par malheur, l'avenir nous réserve encore une guerre, les petits Etats seront inévitablement écrasés; aussi tout leur effort devrait-il se porter à faire prévaloir le droit sur la force.

Ce point de vue humanitaire est vivement combattu par M. Sidney Schopfer par les arguments bien connus: sans être partisans de la guerre, il faut être prudents; il faut se tenir prêts jusqu'à ce qu'un nouvel ordre soit créé dans le monde, etc., etc. M. Scheurer prend ensuite la parole et explique, dans un discours très applaudi, qu'il s'agit uniquement de donner une base légale aux différents arrêtés que le Conseil fédéral a dû prendre, guidé par les expériences de la guerre. Il a augmenté l'artillerie, les mitrailleuses lourdes et développé l'aviation. La loi devra sanctionner ces mesures et remplir les cadres des bataillons d'infanterie, qui ont été sensiblement affaiblis ces dernières années. « Pour arriver au désarmement, dit-il, il faut pacifier les esprits au lieu de commencer par résoudre le problème mécaniquement. Nous constatons avec satisfaction que l'espoir existe, et le Conseil fédéral fera tous ses efforts pour assurer le règne de la justice... »; mais en attendant ce moment, le Conseil a voté l'organisation militaire, avec toutes les charges qu'elle comporte, par 118 voix contre 55, et il est hors de doute que la Chambre Haute ne ratifie cette décision. Nous voilà donc en plein progrès militariste!...

Au Conseil des Etats, M. Schopfer (Soleure) s'est fait l'interprète du projet de loi sur l'assurance-chômage, déjà approuvé par le National au printemps. Ce n'est encore que la consécration légale de mesures prises pour lutter contre les effets du chômage. Des organisations privées ont été créées